

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-391  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-307 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN  
EMPRUNT DE 3 385 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT  
SANITAIRE – SECTEUR DU LAC À LA TRUITE AFIN D'ANNULER LE SOLDE RÉSIDUAIRE  
DE CET EMPRUNT**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 22 octobre 2024, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-EM-391 abrogeant le règlement numéro 2021-EM-307 décrétant une dépense et un emprunt de 3 385 000 \$ pour la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire – secteur du lac à la Truite afin d'annuler le solde résiduaire de cet emprunt.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 novembre 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 22 octobre 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 12 novembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe